

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

TEXTE ISSU DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET (COMFIB)

Dossier n°120

PROJET DE LOI N° -2024¹/ALT PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE CREDIT N° 7579-BF SIGNE LE 05 JUILLET 2024 ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE FINANCEMENT ADDITIONNEL DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL, PHASE 2-²BURKINA FASO (PRAPS 2-BF)

¹ Insérer « -2024 » avant « /ALT »

² Remplacer « , AU » par un trait d'union «-» après « PHASE 2 »

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;
- Vu la **résolution**³ n°001-2022/ALT du 11 novembre 2022 portant validation du mandat des députés ;
- Vu la **résolution**⁴ n°003-2022/ALT du 14 novembre 2022 portant règlement de l'Assemblée législative de transition **et son modificatif n° 005-2024/ALT du 27 juillet 2024**⁵ ;

a délibéré en sa séance du

et adopté la loi dont la teneur suit :

³ Ecrire « Résolution » avec un « r » minuscule

⁴ Ecrire « Résolution » avec un « r » minuscule

⁵ Insérer « et son modificatif n° 005-2024/ALT du 27 juillet 2024 » après « transition »

Article 1 :

Est autorisée la ratification de l'Accord de crédit n° 7579-BF signé le 05 juillet 2024 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement additionnel du Projet régional⁶ d'appui⁷ au pastoralisme⁸ au Sahel, phase 2-⁹Burkina Faso (PRAPS2-BF).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le

Le Président

Le Secrétaire de Séance

⁶ Ecrire « Régional » avec un « r » minuscule

⁷ Ecrire « Appui » avec un « a » minuscule

⁸ Ecrire « Pastoralisme » avec un « p » minuscule

⁹ Remplacer « ,au » par un trait d'union « - » après « PHASE 2 »